



République Française
Département de l'Hérault
Mairie de Saint-Drézéry

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 19

Votants : 23

Absents : 4

Procurations : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,
Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel,
M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès,
Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice,
M. JULIEN Eric, M. Didier BELLOC, Mme Marie-Hélène BAECKEROT

Procurations :

M. DI NATALE Paolo donne procuration à M. LE BLEVEC Loic
M ARNAUD Hervé donne procuration à Mme SIRVEN Françoise
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. JACQUEMIN Monique
Mme LEOTARD Hélène donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion

Convocation et note de synthèse adressées le 9 décembre 2025

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2025
2. Compte-rendu des décisions du Maire
3. FINANCES - BP 2025 – DM 03
4. FINANCES – Budget primitif 2026
5. FINANCES – Exercice 2026 - Fongibilité des crédits
6. FINANCES - Subvention aux coopératives scolaires des écoles – année scolaire 2025/2026
7. FINANCES – Demande de subvention DETR 2026
8. VIE ASSOCIATIVE - Subventions de fonctionnement aux associations 2025/2026
9. VIE ASSOCIATIVE - Subventions exceptionnelles
10. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs
11. MARCHE DE TRAVAUX - Aménagement et restauration de l'ancien Hôtel de ville – Attribution des lots
12. Convention de réservation de logements sociaux et de gestion en flux au titre du contingent de la commune de Saint-Drezery 2025 à 2027 avec Promologis

13. ENVIRONNEMENT - Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets – Exercice 2024
14. EAU - Rapport sur le prix et la qualité du service public Eau potable, eau brute et assainissement – Exercice 2024
15. Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Jackie Galabrun-Boulbes.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Marion Biglione est nommée.

Mme la Maire communique plusieurs informations.

Serge Sabatier reçu à l'hôtel de ville

Serge Sabatier, qui avait pris rendez-vous le 11 décembre dernier, a été reçu par Mme la Maire Jackie Galabrun-Boulbes, M. Daniel Salvador, délégué aux commerces, et M. Jean-Philippe Dacheux, adjoint.

À cette occasion, la médaille de la ville lui a été remise en reconnaissance de ses 37 années de service au sein de la commune en tant que boulanger.

Très ému, Monsieur Sabatier a tenu à remercier chaleureusement la population qui l'a suivi et soutenu durant toutes ces années.



Le recensement de la population

Il se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Mme la Maire, accompagnée de Mme Torres, a reçu les agents recenseurs afin de leur remettre leur carte officielle et de rappeler l'importance essentielle de leur mission pour la commune.

Les agents recenseurs sont : Carole Durand, Alicia Guy, Hélène Mercier, Jean-Marie Villegas et Jean-Pascal Estrem

Vœux à la population

Mme la Maire rappelle la date : le dimanche 18 janvier 2026 à 11h30.

Puis Mme la Maire informe le conseil de la suppression de l'ordre du jour du point n° 12 devenu sans objet.

1. Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2025

Le compte-rendu du Conseil est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions du Maire

Décision n°2025-12 : Tarifs – Mise à disposition terrains de padel pour cours privé de padel
Mme la Maire est autorisée à fixer le tarif de mise à disposition des terrains de padel au profit du club de tennis / padel pour la tenue de cours privés dispensés par le professeur du club.

Le tarif est fixé à comme suit :

- Pour les cours dispensés en soirée du lundi au vendredi : 20 euros le créneau de 1h30
- Pour les cours dispensés le samedi : 10 euros le créneau de 1h30

Décision n° 2025-13 : Convention d'adhésion à la médecine préventive

Mme la Maire est autorisée à signer la convention avec le CDG 34 relative à l'adhésion à la médecine préventive 2026-2028.

La cotisation annuelle est fixée à 0,42 % du bordereau URSSAF N-1.

Décision n° 2025-14 : Marché d'assurance RESPONSABILITE CIVILE

Mme la Maire est autorisée à signer le marché d'assurance RESPONSABILITE CIVILE avec SMACL – 79031 NIORT, représenté par M. Bruno TRANCHET, pour les risques de base avec un taux de 0,622 % soit un montant de 6 189,96 € TTC /an et la garantie optionnelle GC1 pour un montant forfaitaire de 1288,00 € TTC/an soit un total de 7 700,23 € TTC par an.

Décision n° 2025-15 : Marché d'assurance FLOTTE AUTOMOBILE

Mme la Maire est autorisée à signer le marché d'assurance FLOTTE AUTOMOBILE avec GROUPAMA 34261 Montpellier, représentée par Mme Betty BARBIER, pour l'ensemble des garanties pour un montant de prime de 2 635,99 € TTC et la garantie optionnelle GC1 pour un montant de 649,28 € TTC soit un total de 3 285,27 € TTC par an.

Décision n° 2025-16 : Marché d'assurance RISQUES STATUTAIRES

Mme la Maire est autorisée à signer le marché d'assurance RISQUES STATUTAIRES avec CNP ASSURANCES – 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par Dominique GODET, pour la garantie contractuelle avec un taux de 6,62 % soit un montant prévisionnel de prime de 27 473,00 € TTC par an.

3. FINANCES - BP 2025 – DM 03

M. Lavie, adjoint aux finances, propose une décision modificative n°3 afin de permettre la passation des écritures pour les travaux en régie.

Il s'agit d'opérations d'ordre aux comptes 72 (recettes) et 040 (dépenses) pour 34 500 € et un équilibre avec les comptes 60612, 66111 et 231.

34249 Code INSEE	COMMUNE DE SAINT DREZERY Budget Commune	DM n°3 2025
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60812 : Energie - Electricité	0,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-72 : Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 500,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 500,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	34 500,00 €	0,00 €	34 500,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2138 : Autres constructions	0,00 €	34 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	34 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	34 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	34 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	34 500,00 €	34 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		34 500,00 €		34 500,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la Décision Modificative n°3 au BP 2025 annexée à la présente délibération
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

4. FINANCES – Budget primitif 2026

Mme la Maire précise que le vote du budget communal pour 2026 intervient alors que la loi de finances 2026 n'a pas été votée, que le taux de récupération de la TVA est maintenu à 16.4% et avec une nouvelle augmentation de la CNRACL de 3 %. C'est un exercice contraint mais qui avec une bonne gestion permet la proposition du budget 2026.

M. Lavie, adjoint aux finances, propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif pour l'année 2026.

Ce budget a fait l'objet d'une validation par la commission Finances le 1^{er} décembre 2025.

La loi NOTRe prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune, qui est présentée en séance et est jointe à la présente délibération.

Ce budget 2026 est voté dans un contexte d'incertitude économique, et sans reprise des résultats de l'exercice 2025 aussi, le recours à l'emprunt sert de variable d'ajustement des recettes (l'emprunt sera ensuite diminué lors de la reprise du résultat de 2025).

Note sur le BP 2026

L'article L2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune.

Éléments de contexte

L'année 2026 devrait être marquée par un contexte national et international toujours incertain et de baisse voire arrêt des subventions de nos partenaires qui impacte les habitants et les collectivités locales. Pour la commune, il faut continuer de faire face à ces contraintes avec la nécessité de maintenir le niveau d'auto-financement de la commune (maîtrise des dépenses courantes et de personnel).

Au niveau de l'investissement, 2026 verra la fin des travaux de l'extension du groupe scolaire et la réalisation des travaux de restauration de l'ancien Hôtel de ville.

Les priorités du budget 2026

- Les modalités d'élaboration du budget 2026 ont été maintenus ; nous sommes partis des dépenses essentielles et réelles pour construire le budget au vu des contraintes présentes et à venir.
- **Faire face au coût de l'énergie**
Nous sommes partis sur une prévision de hausse de 2% des dépenses liée à l'augmentation des surfaces de bureau. Mais compenser par une baisse du coût de l'électricité et une hausse de la TVA sur l'abonnement.
Poursuite de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique
Nous poursuivons les travaux et actions de sensibilisation et d'écogestes qui devraient nous permettre de limiter cette hausse.
- Des coûts de services maintenus maintenu au niveau de 2025 malgré l'inflation.
- **Maintenir le résultat de la section de fonctionnement pour maintenir la capacité d'auto-financement, CAF nette**
L'excédent de fonctionnement doit être situé autour de 400 000 € pour couvrir les petits travaux d'investissement et les annuités des emprunts.
- Poursuivre la **maîtrise des dépenses de fonctionnement** tout en gérant les augmentations d'usagers sur les différents services
 - les secteurs scolaires, périscolaires et extrascolaires
 - les services à la population (mairie, bibliothèque...).
- Poursuivre le travail d'analyse réalisé en 2025 sur les **recettes** liées aux produits des services et aux impôts, et les renégociations des contrats de prestations
- Hausse des recettes fiscales de 4% (recettes perçues en 2025).
- **En investissement**
 - Poursuite et fin des travaux d'évolution du groupe scolaire
 - Travaux de restauration de l'ancienne mairie
 - Achat d'un véhicule de service, toiture de la Maison des associations...

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

1. La section de fonctionnement

Montant des recettes et des dépenses : **2 913 910 €**

(budget 2025 voté en décembre 2024 de 2 787 052 € soit + 126 858 € en dépenses et en recettes, et si on compare au BP 2025 agrégé : baisse de 4,6 % au total)

Les éléments significatifs sur les dépenses de fonctionnement :

- La maîtrise des dépenses de charges de gestion courante (chapitre 11) tout en tenant compte :
- Des prestations de services en hausse (hausse tarif comme prime d'assurance, bus du savoir ...)
- Equilibrer la section / aux recettes sans attendre le résultat de 2025 et poursuivre notre objectif d'améliorer notre capacité d'autofinancement

Chapitre 011 - Les charges à caractère général :

1 025 554,60 €

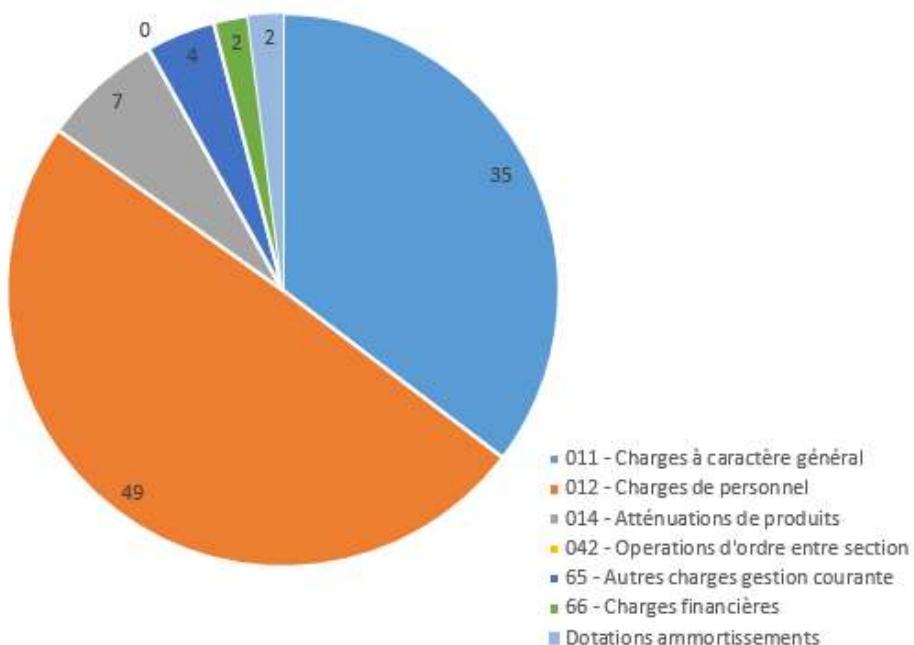
(1 027 262,13 € au BP 2025 voté en décembre 2024)

- La maîtrise des dépenses de personnel (chapitre 12) tout en tenant compte de :
 - Revalorisations salariales et avancement carrière des agents
 - La protection sociale complémentaire des fonctionnaires et la participation à la mutuelle
 - L'augmentation du taux de la CNRACL de 3 points
 - La hausse de la prime d'assurance

Chapitre 012 - Les charges de personnel :

1 440 000 € (1 390 000 € au BP 2025 voté en décembre 2024 et 1 440 421 au BP 2025 agrégé)

- **Chapitre 014 – Atténuation de produits**
200 000 € (195 000 € au BP 2025 voté en décembre 2024)
 - ↳ Hausse dynamique AC 3M
- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**
125 555 € (115 985 € au BP 2025 voté en décembre 2024 et 127 485 € au BP agrégé)
 - ↳ Correction redevance déchets 3M
 - ↳ Subvention CCAS maintenue
- **Chapitre 66 – charges financières**
65 362,40 € (49 695,87 € au BP 2025 voté en décembre 2024)
 - ↳ Prévision avec nouvel emprunt de 800 000 €
- **Dotation aux amortissements**
56 799 €



Les éléments significatifs sur les recettes de fonctionnement :

• Produits et services

355 100 (360 800 € au BP 2025 voté en décembre 2024)

↳ Changement d'affectation des recettes antenne téléphonie au chapitre 75 (11 700 €)

↳ Changement d'affectation des recettes padel au compte 7063

• Impôts et taxes

2 039 610 € (1 935 110 € au BP 2025 voté en décembre 2024)

↳ Augmentation des recettes des impôts liée aux bases

• Dotations et participations

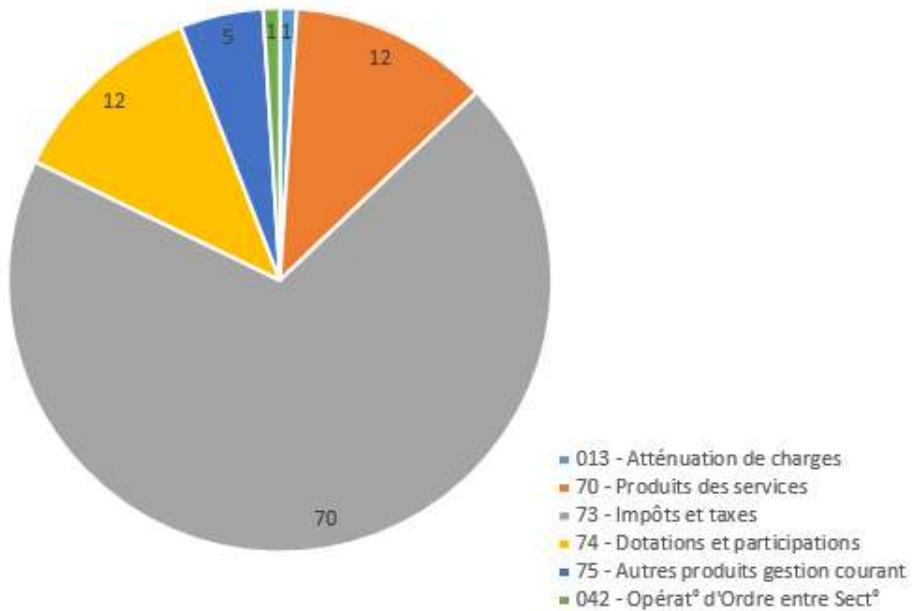
349 200 € (373 300 € au BP 2025 voté en décembre 2024)

↳ Prudence sur ces recettes en attendant les notifications 2026

• Autres produits de gestion courante

140 000 € (70 000 € au BP 2025 voté en décembre 2024)

↳ Loyer antenne réaffecté et remboursement de la cantine à 1 €



2. La section d'investissement

Les éléments significatifs sur les dépenses d'investissement : 2 647 011,72 €

(1 981 512,79 € au budget 2025 voté en décembre 2024)

- Ce budget prend notamment en compte :
 - Etudes : 105 000 €
 - La fin des travaux d'évolution du groupe scolaire 1 390 000 €
 - Fonds de concours pour la réfection du chemin des Azerolles / Mas de Bizard et d'un premier tronçon du chemin de la Lavande, et la participation communale à trois PUP : 206 000 €
 - Ancienne mairie : 370 000 €
 - Toiture de la Maison des associations : 100 000 €
 - Vidéo protection, économie d'énergies, écoles, chemin de Gortin, parc, divers ... : 130 000 €
 - Remboursement d'emprunt : 154 822 €

Certains investissements comme les jardins partagés et les toitures photovoltaïques ont été reportés à 2027 pour permettre la recherche de financements complémentaires.

La recette s'équilibre avec des subventions, le FCTVA et un emprunt réel de 800 000 €.

Les éléments significatifs sur les recettes d'investissement

- ✓ FCTVA : 140 000 €
- ✓ Recettes : subventions d'investissements : 659 250 €
- ✓ Besoin de financement : 1 775 962.72 €. Ce montant sera réduit à 800 000 € d'emprunt lors du budget supplémentaire avec le résultat de l'exercice 2025 estimé à un peu moins de 1 000 000 €.

Perspectives

Notre objectif de CAF (capacité d'autofinancement) doit se situer aux environs de 400 000 €.
L'année 2026 sera encore une année de vigilance sur les dépenses pour maintenir ce niveau de CAF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget primitif 2026 annexé
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

5. FINANCES – Exercice 2026 - Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le passage à la nomenclature M57 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Mme la Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- HABILITE Mme la Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

6. FINANCES - Subvention aux coopératives scolaires des écoles – année scolaire 2025/2026

Mme Biglione-Kaplanski, adjointe aux écoles, indique aux membres du Conseil municipal que pour l'année scolaire 2025/2026, il est nécessaire de procéder au vote des subventions allouées aux coopératives scolaires des deux écoles.

Il est proposé pour l'année scolaire 2025/2026 d'allouer les sommes ci-dessous dans le cadre de l'enveloppe budgétaire 2025 prévue à l'article 6574 :

Coopérative scolaire maternelle	132 élèves*6 € = 792 €
Coopérative scolaire élémentaire	254 élèves*6 € = 1 524 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le vote de la subvention aux coopératives scolaires telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE Mme la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7. FINANCES – Demande de subvention DETR 2026

Mme la Maire propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2026 pour le projet d'aménagement et de restauration de l'ancien Hôtel de Ville en mairie annexe.

Afin de poursuivre l'embellissement et la mise en valeur de la place Cambacérès au cœur du périmètre Monument Historique, la commune va procéder à la restauration de l'ancien Hôtel de Ville : façades et aménagements intérieurs afin d'y accueillir une annexe de la mairie, le Pôle Enfance et Jeunesse.

Le programme de rénovation porte la mise en valeur patrimoniale de l'édifice et sur l'amélioration énergétique de l'immeuble :

- la restauration des 4 façades et de l'horloge
- la restauration ou remplacement de la zinguerie pour protéger les pierres
- la restauration des baies
- l'amélioration de la fonctionnalité des espaces.
- le doublage isolé des murs par l'intérieur et l'isolation des combles,
- le remplacement de l'ensemble des éclairages par des appareils plus performants (LED) et la mise en conformité des tableaux électriques

Le coût total du projet est estimé à 339 990,50 € HT.



Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en euros HT	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> - Travaux (montant estimatif) = 314 325,50 € HT - MOE /Etudes / géomètre = 25 665,00 € HT 	<ul style="list-style-type: none"> - DETR 2026 sollicitée 150 000,00 € - Fonds vert 57 033,60 € - Métropole Montpellier 50 000,00 € - CTO Région 10 000,00 € - Commune 72 956,90 €
TOTAL : 339 990,50 € HT	TOTAL : 339 990,50 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'aménagement et de restauration de l'ancien Hôtel de Ville en mairie annexe, d'un montant de 339 990,50 € HT
- AUTORISE Mme la Maire à solliciter une aide financière auprès de l'État, au titre de la DETR 2026 pour le projet d'aménagement et de restauration de l'ancien Hôtel de Ville en mairie annexe.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

8. VIE ASSOCIATIVE - Subventions de fonctionnement aux associations 2025/2026

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la vie associative, informe les membres du conseil que la commission « Vie associative » qui s'est réunie le 18 novembre dernier a examiné les demandes de subventions reçues des associations pour la période de septembre 2025 au 31 août 2026, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue au BP 2025.

En préambule, elle précise que la commune attribue des subventions de fonctionnement (critères : les publics enfants et aînés, le nombre d'adhérents, le rythme des activités, la vie statutaire, l'équilibre financier) et des subventions sur projets (l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, la contribution des associations à l'animation de la ville, la gratuité des activités...).

Elle rappelle que la Mairie apporte aussi un soutien logistique aux activités associatives : prêt de salles, achat de matériel, communications sur les supports municipaux d'information, sur le site de la commune...

Il est proposé les attributions suivantes :

Association	Montant proposé en euros
La Dansery	300,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €
Arts&Zik	1 000,00 €
Centre d'Arts Chorégraphiques	450,00 €
Amicale des Aînés	650,00 €
TOTAL Vie Associative	2 900,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité * :

(*ne prennent pas part au vote pour la subvention au Comité de jumelage : R. Lavie, P. Mercier, J. Galabrun-Boulbes, G. Houvenaghel)

*ne prend pas part au vote pour la subvention à Arts&Zik : D. Belloc)

- APPROUVE le vote des subventions de fonctionnement aux associations 2025/2026
- La dépense est prévue au budget primitif 2025
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

9. VIE ASSOCIATIVE – Subventions exceptionnelle au Comité de jumelage

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle du Comité de Jumelage pour l'organisation de la Fête de l'Europe le 24 mai 2025.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 18 novembre qui propose une aide de 400 €.

L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (ne prennent pas part au vote pour la subvention au Comité de jumelage : R. Lavie, P. Mercier, J. Galabrun-Boulbes, G. Houvenaghel) :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage pour l'organisation de la Fête de l'Europe le 24 mai 2025, d'un montant de 400,00 €
 - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025
 - DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

10. VIE ASSOCIATIVE – Subventions exceptionnelle à La Dansery

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de la Dansery pour l'organisation d'un goûter-spectacle de Noël le 17 décembre 2025.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 18 novembre qui propose une aide de 100 €.

L'aide sera versée sur présentation de factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association la Dansery pour l'organisation d'un goûter-spectacle de Noël le 17 décembre 2025, d'un montant de 100,00 €
 - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026
 - DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

11. VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle à l'association Théâtre et Arts du Spectacle

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association Théâtre et Arts du Spectacle pour l'organisation des Théâtrales de Saint-Drézéry les 6, 7 et 8 février 2026.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 18 novembre qui propose une aide de 700 €.

L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Théâtre et Arts du Spectacle pour l'organisation des Théâtrales de Saint-Drézéry les 6, 7 et 8 février 2026, d'un montant de 700,00 €
 - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026
 - DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

12. VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle à l'association Arts & Zik

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association Arts&Zik pour la création d'une fanfare totémique.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 18 novembre qui propose une aide de 230 €.

L'aide sera versée sur présentation de factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (M Belloc ne prend pas part au vote) :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Arts&Zik pour la création d'une fanfare totémique, d'un montant de 230,00 €
 - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.
 - DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

13. VIE ASSOCIATIVE – Subventions exceptionnelle à l'association Les amis du vieux Saint-Drézéry

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle des Amis du Vieux Saint-Drézéry pour l'organisation des chroniques villageoises les 22-23-24-25 novembre 2025.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 18 novembre qui propose une aide de 170 €.

L'aide sera versée sur présentation de factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis du Vieux Saint-Drézéry pour l'organisation des chroniques villageoises les 22-23-24-25 novembre 2025, d'un montant de 170,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

14. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Mme la Maire propose aux membres du Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs suite à des ajustements du temps de travail d'un agent du service Jeunesse, eu égard aux actions engagées en direction du public Ados.

A compter du 1^{er} janvier 2026

Filière Animation		
Emploi	Poste existant	Poste à créer
Adjoint d'animation à 32/35	0	1
Emploi	Poste existant	Poste à supprimer
Adjoint d'animation à 30/35	1	1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications du tableau des effectifs présentées
- DONNE pouvoir à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

15. MARCHE DE TRAVAUX - Aménagement et restauration de l'ancien Hôtel de Ville – Attribution des lots

M. Dacheux, adjoint délégué aux travaux, rappelle le projet de la commune d'aménagement et de restauration de l'ancien Hôtel de Ville, en vue d'y installer notamment les services Petite Enfance et Enfance-Jeunesse.

La commune a mandaté une équipe de maîtrise d'œuvre, le cabinet FIORE.

Le programme de rénovation porte la mise en valeur patrimoniale de l'édifice et sur l'amélioration énergétique de l'immeuble :

- la restauration des 4 façades et de l'horloge
- la restauration des baies
- l'amélioration de la fonctionnalité des espaces.
- le doublage isolé des murs par l'intérieur et l'isolation des combles,
- le remplacement de l'ensemble des éclairages par des appareils plus performants (LED) et la mise en conformité des tableau électriques

Ces travaux doivent durer 6 mois et être livrés pour l'été 2026.

Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire et a obtenu des financements publics.

Le montant estimé global de ce marché est supérieur à 90 000 € HT mais inférieur au seuil de l'appel d'offres, aussi il a été décidé de recourir à la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics.

L'estimation prévisionnelle du coût des travaux en phase PRO est de 314 325,50 € HT

Le marché comporte au total 8 lots séparés :

- LOT 01 : Echafaudage / Maçonnerie / Pierre de taille
- LOT 02 : Charpente bois / Couverture / Zinguerie
- LOT 03 : Menuiserie bois / Agencement
- LOT 04 : Serrurerie / Ferronnerie / Miroiterie
- LOT 05 : Cloison / Doublage / Faux-plafond
- LOT 06 : Peinture / Revêtements de sols
- LOT 07 : Électricité / Eclairage
- LOT 08 : CVC / Plomberie

La publicité a été réalisée :

- sur le portail des marchés publics de la métropole de Montpellier
- sur le BOAMP

du 28 octobre au 26 novembre 2025.

29 offres ont été reçues.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 03/12/2025 pour analyser les offres reçues avant négociation.

Suite à l'analyse des offres reçues, il a été décidé par lot :

- soit l'attribution
- soit la négociation
- soit le rejet de l'offre.

Tableau récapitulatif des offres arrivées en tête du classement :

LOT	Entreprise retenue	Estimation HT	Attribution	Diff. / estim.	Proposition
LOT 01 : Echafaudage / Maçonnerie / Pierre de taille	SELE 65, Rue Octave Campian 30000 NIMES	88 773,50 €	80 272,83 €	-8 500,67 €	A retenir
LOT 02 : Charpente bois / Couverture / Zinguerie	STRUCTURES BOIS COUVERTURE Rue du Puit du Marin 34920 LE CRES	50 132,00 €	58 091,20 €	7 959,20 €	Négociation
LOT 03 : Menuiserie bois / Agencement	IVORRA 1, Route de Caux 34120 PEZENAS	25 190,00 €	34 716,00 €	9 526,00 €	Infructueux
LOT 04 : Serrurerie / Ferronnerie / Miroiterie	LES METIERS DU FER ZAE LE CAPITOUL 34700 LODEVE	24 600,00 €	31 416,50 €	6 816,50 €	Négociation
LOT 05 : Cloison / Doublage / Faux-plafond	4, Zone Artisanale Mijoulan 34680 Saint-Georges-d'Orques	20 430,00 €	16 835,00 €	-3 595,00 €	A retenir
LOT 06 : Peinture / Revêtements de sols	M PEINTURE 268 Chemin de la Meuse 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort	35 165,00 €	21 580,91 €	-13 584,09 €	A retenir
LOT 07 : Électricité / Eclairage	20S 5, rue du Cinsault 34230 Plaisians	31 925,00 €	17 156,80 €	-14 768,20 €	Négociation
LOT 08 : CVC / Plomberie	SAS SMEE 151, Rue des Aramoës ZAC de la Louvade 34130 MAUGUIO	38 110,00 €	23 564,48 €	-14 545,52 €	Négociation
	TOTAL	314 325,50 €	283 633,72 €	-30 691,78 €	

La négociation s'est déroulée via la plate-forme des marchés publics de la Métropole et les réponses ont été apportées par les entreprises.

Voici la proposition d'attribution qui est en deçà de l'estimation de - 20 149 € si l'on retient le prix du lot infructueux comme base.

Marché de travaux			
EVOLUTION DU GROUPE SCOLAIRE			
LOT		Titulaire du marché	Montant en € HT
1	Echafaudage / Maçonnerie / Pierre de taille	SELE 30000 NIMES	80 272,83 €
2	Charpente bois / Couverture / Zinguerie	STRUCTURE BOIS COUVERTURE 34920 LE CRES	57 486,90 €
3	Menuiserie bois / Agencement	Infructueux	
4	Serrurerie / Ferronnerie / Miroiterie	LES METIERS DU FER 34700 LODEVE	31 416,50 €
5	Cloison / Doublage / Faux-plafond	SAS SODAC 34680 St Georges d'orques	16 835,00 €
6	Peinture / Revêtements de sols	M PEINTURE 30170 St Hyppolyte du For	21 580,91 €
7	Électricité / Eclairage	SMEE 34130 MAUGUIO	28 368,35 €
8	CVC / Plomberie	SMEE 34130 MAUGUIO	23 500,00 €
TOTAL HT		TOTAL Montant HT	259 460,49 €
TOTAL TTC		TOTAL Montant TTC	311 352,59 €

Dans un souci de favoriser une bonne gestion du chantier, il est aussi proposé au conseil municipal, de donner délégations à Mme la Maire pour signer les avenants pour les 8 lots de ce marché de travaux dans les conditions suivantes :

- 10% dans la limite de 20 000 € par marché de travaux
- Lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Mme la Maire agira par décision dont il sera rendu compte au conseil municipal suivant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le choix des entreprises pour les lots 1,2,4,5,6,7 et 8 des marchés de travaux pour le projet d'aménagement et de restauration de l'ancien Hôtel de ville
Les rapports d'analyse des offres sont joints à la présente délibération.
- DECLARE infructueux le lot 3 et AUTORISE Mme la Maire à attribuer le marché par une décision
- AUTORISE Mme la Maire à signer ces marchés de travaux
- DONNE DELEGATION à Mme le Maire pour signer les avenants pour les 8 lots du marché de travaux d'aménagement et de restauration de l'ancien Hôtel de Ville dans les conditions suivantes :
 - 10% dans la limite de 20 000 € par marché de travaux
 - Lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - Mme la Maire agira par décision dont il sera rendu compte au conseil municipal suivant.
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout autre document relatif à cette affaire.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2026.

16. ENVIRONNEMENT - Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets – Exercice 2024

Mme la Maire rappelle que Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence prévention et gestion des déchets.

M. Le Blevec présente aux membres du conseil municipal, conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2024 destiné notamment à l'information des usagers.

Il donne les chiffres clés de l'année 2024 :

Déchets ménagers et assimilés : bonne tendance à la baisse, surtout si l'on considère la croissance de population

2022 : 519 kg/hab/an

2023 : 486 kg/hab/an

2024 : 477 kg/hab/an

Verre : un constat de non amélioration malgré les communications réalisées

2021 : 12 351 T

2024 : 12 000 T

Textile : stable / à 2023

2021 : 657 T

2024 : 1104 T

Container Jaune – collecte sélective : bonne progression +4%

2022 : 27 800 T

2023 : 30 100 T

2024 : 31 400 T

Encombrants : +7.6 % entre 2023 et 2024

Déchèteries : 75 000 T, chiffre stable

Les faits marquants :

- Mise en service des PAV biodéchets progressive dans les communes pour limiter l'apport en poubelle grise
 - o 2023 : 10 communes dont St-Drézéry
 - o 2024 : 15 communes
- Arrêt de la collecte dans les ZA
- Action de prévention pour 120 000 €
- Amétyst : 120 000 T reçues en 2024 (contre 118 000 T en 2023) dont trop peu de biodéchets.
30 000 T de fabrication de compost et production d'énergie avec le biogaz (chaufferie collective)
La réglementation évolue en 2027 interdisant la revalorisation du compost d'OM donc cela remet en cause la filière :
 - o Transformation d'Amétyst en changeant de priorité : CSR, Combustible de Substitution Résiduel (fabrication d'un combustible par une chaudière)
 - o Objectif : multiplier par 3 le réseau de chaleur et de froid
- Demeter : augmentation du volume des emballages entrants mais baisse du rendement et des produits valorisés en raison d'erreur de tri.

10 millions d'euros pour le transport et le traitement des déchets hors de notre territoire métropolitain.
La recette principale est la TEOM avec un taux de 14.62% augmenté en 2024 pour faire face aux dépenses de traitement.

D'où la nécessité et la volonté d'aller vers la politique zéro déchets, économie circulaire, priorité aux déchets recyclables.

Il est pris acte de la présentation du rapport présenté.

17. EAU - Rapport sur le prix et la qualité du service public Eau potable, eau brute et assainissement – Exercice 2024

Mme le Maire rappelle que Montpellier Méditerranée Métropole via la Régie des eaux de Montpellier exerce la compétence assainissement et le SMGC la compétence eau potable et eau brute.

M. Dacheux présente aux membres du conseil municipal, conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service eau potable, eau brute et assainissement pour l'année 2024 destiné notamment à l'information des usagers.
Il est pris acte de la présentation des trois rapports présentés.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2024

Préambule

Le SMGC (Syndicat Mixte Garrigue Campagne) exerce la compétence eau potable pour 24 communes, à savoir :

- 5 communes de la Communauté d'Agglomération de Lunel Agglo,
- 10 communes de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup,
- 9 communes de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le service est exploité en Délégation de Service Public (affermage).

Contrat de 11 ans renouvelé le 1^{er} janvier 2024 avec une échéance fixée au 31/12/2034.

Le délégataire est la société RUAS SA (filiale de Véolia Eau).

Installations

7 installations de production

35 réservoirs

731 kms de réseau

Les chiffres clés

	2023	2024	N/N-1
Nombre d'habitants desservis	70371	72654	+ 3,24 %
A Saint-Drézéry	2901	2946	+ 1,6 %

	2023	2024	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients)	30664	31924	+ 4,11 %
A Saint-Drézéry	1304	1319	+ 1,2 %

	2023	2024	N/N-1
Volume vendu aux abonnés m ³	4 512 285	4 252 148	- 5,77 %
A Saint-Drézéry	188 433	163 834	- 13,1 %

	2023	2024	N/N-1
Consommation par habitant : litre/habitant/jour	176 (2021)	152	- 13,64 %
Consommation par abonné : m ³ /abonné/an	147,2	133,2	- 9,48 %

Hausse du rendement du réseau (+ 0,4 %) soit un passage de 82,9 à % 83,3 %

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (ARS) 100 %

Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (ARS) 98,5 %

L'essentiel de l'année 2024

L'année 2024 a été marquée par des précipitations beaucoup plus importantes que les années antérieures, avec une augmentation de plus de 67% de la pluviométrie en comparaison de 2023.

L'ensemble des volumes a baissé : - 3,1 % pour volumes prélevés, - 3,6 % pour les volumes mis en distribution et - 3,4 % pour les volumes comptabilisés.

Dans le même temps, le nombre d'usagers du service a poursuivi son évolution : + 4,1 %. Le service compte désormais 31 924 abonnés.

Les travaux de construction d'une cuve de 900 m³ supplémentaires se sont achevés à Castries.

Enfin, comme pour les précédents exercices, nous avons eu à déplorer une augmentation du nombre de fraudes sur le réseau sur l'ensemble des 24 communes du syndicat. Ces prélèvements non autorisés ont pu être mis en évidence grâce au système de télérelève des compteurs d'eau, ce qui a contribué à diminuer les volumes de pertes.

Tarification

Consommation ménage de référence selon l'INSEE

Prix TTC du m ³ pour 120 m ³ /an au 1/01/2024	1 € 51
---	--------

Prix TTC du m ³ pour 120 m ³ /an au 1/01/2025	1 € 65
---	--------

N N-1 = + 9,6 %

Augmentation essentiellement du fait de la réforme des redevances des agences de l'eau. La part collectivité n'a pas évolué sur les dernières années et la part délégataire a baissé dans le cadre du nouveau contrat avec la nouvelle structure tarifaire (tarif été/hiver).

Prix inférieur à la moyenne nationale qui est située aux environs de 2 € 21/m³ au 1/01/2022 (dernier rapport SISPEA 2024).

Prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée-Corse est de 4,34 € TTC/m³ et 4,52 € TTC/m³ en France (données du Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement SISPEA 2023).

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU BRUTE **2024**

Le service est exploité en régie directe dans le cadre d'un budget annexe à celui de l'eau potable depuis le 01/01/2013.

Réseau du SMGC sur 7 communes :

Assas,
Teyran,
Guzargues,
Saint Jean de Cornies,
Saint Hilaire de Beauvoir,
Garrigues,
Castries

Les publics concernés

Les agricoles :

L'apport d'eau brute du Bas Rhône favorise le maintien des activités agricoles (vignes, oliviers, pépiniéristes, éleveurs et maraîchers) et pérennise les cultures en place ou leur diversification.

Les études récentes menées en zones viticoles font apparaître une demande en eau agricole croissante pour la pérennisation des cultures en place (recherche de gains en régularité et en qualité) ou la diversification (reconversion des exploitations)

Les semi-agricoles :

Les communes (arrossages des places engazonnées, des espaces verts, des terrains de sport)

Les industriels (fabriques de parpaings, ...)

Les pépiniéristes et maraîchers pour leurs activités professionnelles

Les E.U.D. (Eau à Usage Divers) :

Les particuliers : la desserte des particuliers permet de soulager les réserves d'eau potable de plus en plus sollicitées (plus de 50 % de l'eau potable consommée par les résidences est destinée à l'arrosoage)

La défense contre l'incendie dans les zones naturelles

En 2024, le SMGC a financé un projet pour aider le SDIS 34 dans la lutte contre les incendies.

Un protocole de partenariat a été signé entre le SDIS34 et le SMGC dans lequel 11 points d'eau sont mis à leur

disposition dans les communes suivantes :

- 4 points eau à TEYRAN
- 3 points eau à ASSAS
- 3 points eau à GUZARGUES
- 1 point eau à CASTRIES

Quelques chiffres

Longueur de réseau : 53, 386 kms (inchangé depuis 2023)

Usagers par type	2023	2024	N/N-1
Agricoles	111	116	+ 4,5 %
Semi-Agricoles	19	17	- 10,5 %
E.U.D.	513	532	+ 3,7 %
TOTAL	643	665	+ 3,4 %

Volume vendu aux usagés m ³	2023	2024	N/N-1
Agricoles	254 162	196 710	- 22,6 %
Semi-Agricoles	26 337	14 583	- 44,6 %
E.U.D.	147 696	116 506	-21,1 %
TOTAL	428 195	327 799	- 23,4 %

Le rendement est passé de **83.03 %** en 2023 à **80.22 %** en 2024, soit **- 3.38%** par rapport à 2023 (4 fuites ont été détectées et réparées courant 2024).

Exemple de tarification par type d'usager

E.U.D. Tarifs inchangés en 2024

Surface en m ²	Forfait en m ³	Débit en m ³ /h	Prix m ³ € TTC
350	70	1	1,77

Agricoles (nouveaux tarifs en 2024)

Forfait en m ³	Débit en m ³ /h	Prix m ³ € TTC
3000	5	0,379

Semi-Agricoles (m³ consommé)

Conso en m ³	Débit en m ³ /h	Prix m ³ € TTC
3500	5	0,810

A titre d'information le coût d'un branchement 2 m³/h est de 1452 € pour un EUD et 1386 € pour Agricoles et Semi-Agricoles. Ces tarifs sont inchangés depuis 2023.

Pour conclure

- l'eau brute permet d'alléger le besoin en eau potable,
- l'allègement du besoin mensuel de pointe en eau potable peut atteindre 65 %,

- les extensions du réseau d'eau brute profitent simultanément au développement urbain, au soutien de l'activité agricole locale, ainsi qu'à la protection incendie.

Le SMGC a pour objectif affirmé de participer à une action commune de l'ensemble des acteurs publics et privés de ce territoire visant à développer le renforcement quantitatif des réseaux d'eau brute ainsi que des volumes disponibles. Il se propose de prendre une part active à tout projet pouvant répondre à ces objectifs.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - 2024

Montpellier Méditerranée Métropole exerce depuis le 1^{er} janvier 2001 la compétence « assainissement des eaux usées » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ce service dessert près de 500 000 habitants répartis sur 31 communes.

La compétence assainissement a été reprise en régie depuis le 1^{er} janvier 2023 sur les 31 communes.

Nombre d'habitants raccordés (98,4% de la population du territoire de la métropole) représentant en abonnés	495 356
	125 319
Nombre d'habitants non raccordés (4462 installations)	11250
A Saint-Drézéry 13 % non raccordés	Environ 400
Volume EU traité (en m ³)	35,5 millions
réseau (en km)	1502
A Saint-Drézéry	17,5
233 postes de refoulement, 13 stations de traitement des eaux usées	
Capacité totale de traitement (en Eh)	582 417
A Saint-Drézéry	4 000
Prix moyen TTC par m³ d'eau traitée pour 120 m³/an au 1/01/2024	2€ 02
au 1/01/2025	1€ 88
Total général TTC AEP + EU à Saint-Drézéry au 1/01/2024	3€ 53
au 1/01/2025	3€ 53

Poursuite du projet LIFE REWA (Recycled Water)
Après une phase de sélection qui s'est déroulée depuis le printemps 2020, La métropole de Montpellier est lauréate du programme européen LIFE 2020 pour son projet LIFE REWA (Recycled Water) qui consiste à concevoir, réaliser et exploiter une unité mobile de production d'eau recyclée à partir d'eau usée traitée dans 5 stations d'épuration du territoire. La convention de financement a été signée le 23 août 2021 et le projet, débuté au 1er septembre 2021 s'achèvera au 1er septembre 2026.

L'objectif final du projet LIFE REWA (Recycled Water) est de produire 110 000 m³/an d'eau recyclée de qualité modulable, à la demande, à partir d'eaux usées traitées différentes sur le territoire d'ici mars 2026. Cette eau recyclée sera mise à disposition d'usagers professionnels afin de substituer l'utilisation d'eau potable ou d'eau brute pour des usages agricoles, industriels ou urbains autour des cinq stations ciblées.

Arrêt de l'expérimentation à la STEP de Saint-Drézéry

Arrêt de l'expérimentation à la STER de Saint-Drézéry
Dans le cadre d'un programme d'innovations et de R&D pour la gestion active des eaux usées traitées engagé en 2017 pour 4 ans (2017 – 2021), la Métropole de Montpellier a mené en partenariat avec le délégataire Aqualter Exploitation et le bureau d'études DV2E, une expérimentation sur la station d'épuration de Saint-Drézéry. Deux parcelles ont été irriguées avec les eaux traitées rejetées par la station d'épuration : une parcelle plantée de haies irriguées (avec une prairie de fleurs sauvages non irriguée) pour favoriser la biodiversité (oiseaux, insectes pollinisateurs), et une parcelle plantée de saules dédiée à la production de biomasse énergie. En 2024, l'exploitation de l'installation de REUT et des parcelles irriguées a été reprise en régie. L'irrigation s'est déroulée dans de bonnes conditions, les analyses réglementaires ont été satisfaisantes au regard de l'arrêté préfectoral d'autorisation, les parcelles et le matériel ont été entretenus. Fin 2024, le constat est fait que l'installation ne permet pas de délivrer

une eau recyclée conforme à la nouvelle réglementation française (décembre 2023) sur les paramètres bactériologiques. Par ailleurs, les résultats de l'irrigation des deux parcelles sont mitigés. Il a donc été décidé de clore dans les règles cette expérimentation en 2025 avec l'arrêt de l'irrigation des deux parcelles, la réalisation d'un bilan écologique final pour la parcelle biodiversité et, sur la parcelle biomasse, avoir une réflexion sur l'échec de cette expérimentation. De plus, la parcelle biomasse va être restituée à son propriétaire et le dispositif d'irrigation désinstallé.

Pour mémoire

Nous sommes dans le bassin Rhône-Méditerranée, c'est :

- 15,5 millions d'habitants,
- 20 % du territoire français,
- 20 % de l'activité agricole et industrielle,
- 50 % de l'activité touristique,

Le prix moyen de l'eau est de **4,34 € TTC/m³** contre **4,52 € TTC/m³** en France (estimation de l'agence de l'eau).

En 2024, un ménage de 3-4 personnes consommant **120 m³/an** dépense en moyenne **43,4 €/mois** pour son alimentation en eau potable.

Pour conclure la séance, Mme la Maire souhaite pour ce dernierr conseil municipal de 2025, et peut-être de la mandature 2020-2026 (mais possible conseil en février 2026), donner quelques chiffres.

Le Conseil municipal s'est réuni en moyenne 5 séances par an.

335 délibérations ont été votées.

Mme la Maire adresse ses remerciements aux élus, aux membres des commissions extra-municipales, aux membres du CCAS, à l'ensemble des services municipaux et à la correspondante Midi-Libre, Corinne Laroche. Cette dernière est applaudie par les élus.

La séance est levée à 21h00